

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

**VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**CONSIDERANT** que face aux défis, notamment environnementaux, auxquels la Corse doit faire face aujourd'hui,

**CONSIDERANT** que parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD), l'éducation, au sens large du terme, fait partie de ces objectifs universels et prioritaires,

**SUR** avis de la Commission compétente de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :** **APPROUVE** le présent rapport « **Appel à projets - Trophées scolaires du développement durable 2018-2019 - I trufei scularii di u sviluppu à longu andà 2018-2019** »,

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer « l'Appel à projets - Trophées scolaires du développement durable 2018-2019 - I trufei scularii di u sviluppu à longu andà 2018-2019 »,

**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** la composition du jury constitué par :

- Le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant, Président du jury,
- Le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant,
- Un Conseiller à l'Assemblée de Corse,
- Le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse ou son représentant,
- Le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant,
- Le vice-président en charge de l'éducation à l'environnement à l'OEC ou son représentant,
- Le Président du CPIE Centre Corse ou son représentant,
- Un animateur en charge d'un atelier au présent concours (tiré au sort).

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (convention d'engagement, convention attributive de subvention, convention d'application, avenant...) relatives à la mise en œuvre de « l'Appel à projets - Trophées scolaires du développement durable 2018-2019 - I trufei scularii di u svilupp à longu andà 2018-2019 »

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI